

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES en MED-5

Année universitaire 2019-2020

I. Dispositions générales

La **validation** des connaissances fait l'objet de **deux sessions** par an. Un examen sur tablettes en deux parties: février et juin pour la première session et une session de rattrapage en août - septembre. L'examen oral a lieu en juin avec le rattrapage au mois d'août - septembre. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles par UE.

Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure, soit en Med-6, dès lors qu'il a validé toutes les unités d'enseignement ; ainsi **aucune dette n'est tolérée pour le passage en année supérieure.**
Les stages et gardes de Med-5 doivent être impérativement validés pour le passage en année supérieure.

Un étudiant est autorisé à passer en année supérieure (Med-6) dès lors que le Med-4 et le Med-5 ont été totalement validés. (UE, oral, ECL, LCA, stages hospitaliers, gardes)

Souveraineté du jury : aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, **d'une erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. La scolarité n'est pas tenue d'indiquer à un candidat le détail des points obtenus.
Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

II. CALENDRIER

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

1. Première session :

Session de février 2020 :

Examens Partiels sur Tablettes sur les matières enseignées lors de la 1^{ère} période d'enseignements :

- UE ORL-Ophtalmologie-Stomatologie
- UE Santé Publique-Maladies Infectieuses
- UE Douleur-Soins Palliatifs-Anesthésie-Défaillances Viscérales Aiguës (DSPA-DVA)
- UE Médecine interne-Vieillessement-Handicap

Session de juin 2020 :

Examens Partiels sur Tablettes sur les matières enseignées lors des 2^{nde} et 3^{ème} périodes d'enseignements :

- UE Dermatologie-Hématologie
- UE Psychiatrie-Addictologie-Pédopsychiatrie
- UE Pédiatrie
- UE Médecine du Travail-Médecine Légale-Médecine Générale-Exercice Médical
- UE Lecture Critique d'Article

Examen Oral. Cet examen aura lieu au mois de juin 2020. L'épreuve orale se tiendra en deux stations séparées et portera sur les questions du livret de l'oral séparées en épreuve de connaissance et épreuve de compétence.

2. Deuxième session :

Session d'août-septembre 2020

Epreuves de rattrapage sur tablettes

Les épreuves au mois d'août-septembre auront un découpage et des règles de validation similaires à celles de la première session à l'exception des pénalités pour absentéisme aux ED qui ne rentrent pas dans le calcul des notes.

Examen oral de rattrapage qui portera sur les questions du livret de l'oral, et se tiendra aussi en 2 parties (connaissances et compétences)

III. Modalités de validation de MED-5

Cas des étudiants redoublant/triplant le Med-5 : ils gardent l'acquis des UE pour lesquelles ils ont été reçus l'année précédente selon le principe de la capitalisation. Ils repassent leurs épreuves non capitalisées selon les mêmes modalités que les étudiants primants, c'est-à-dire une épreuve sur tablette incluant DP et QI. Chaque étudiant doit se tenir informé des dates d'examen (écrit et oral) et contacter la scolarité en charge des examens, en cas d'erreur ou oubli, dans les meilleurs délais

Les redoublants repassent les épreuves des UE non validées avec les étudiants primants de Med-5 et sont soumis aux mêmes règles que les primants pour valider ces UE à l'exception du barème de pénalité pour absence aux enseignements dirigés qui n'est pas appliqué.

Cas des étudiants ayant des dettes de Med-4 : Ils repassent les épreuves des UE non validées avec les étudiants primants de Med-4 et **sont soumis aux mêmes règles que les primants pour valider ces UE** à l'exception du barème de pénalité pour absence aux enseignements dirigés qui n'est pas appliqué. Chaque étudiant doit se tenir informé des dates d'examen (écrit ou oral) et contacter la scolarité en charge des examens, en cas d'erreur ou oubli, dans les meilleurs délais

1. Examens sur tablettes :

8 UE Cliniques

Chacune des 8 UE théoriques fait l'objet d'un **examen sur tablettes** calqué sur la docimologie de l'examen national classant en accord avec la réforme de l'ECNi. Chaque épreuve d'UE porte sur **trois dossiers progressifs (DP)** et **15 Questions isolées (QI)**, **sauf l'épreuve de Médecine du travail-Médecine Légale-Médecine Générale-Exercice Médical qui porte sur 2 DP et 20 QI**. Les DP sont destinés à explorer les capacités cliniques et diagnostiques concernant une ou plusieurs pathologies associées. Ces dossiers pourront comporter jusqu'à **15 questions** permettant de :

1. justifier une démarche diagnostique ;
2. tester les connaissances physiopathologiques ;
3. justifier le choix d'une attitude thérapeutique ;
4. prendre en compte la dimension médico-légale ;
5. prendre en compte la dimension sanitaire et sociale.

Les DP et QI pourront être transversaux c'est-à-dire porter sur plusieurs disciplines ou faire appel à des connaissances courantes et antérieurement acquises notamment au cours du Med-4. **Toutefois le barème de points portera majoritairement (> 50%) sur les disciplines intitulant l'épreuve.** A la session de septembre, les dossiers pourront comporter des regroupements de disciplines différents de ceux de la première session.

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'UE. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'UE, ils sont revus par le bureau des examens.

Les coefficients appliqués seront les suivants : 75% de la note finale de l'UE pour les DP, 25% pour les QI.

Dans un système d'unités d'enseignement capitalisables (UE), chaque unité d'enseignement est validée par une note égale ou supérieure à 10/20, tenant compte d'une pondération selon l'absentéisme aux enseignements dirigés obligatoires.

Ainsi, la validation d'une UE requiert une note moyenne de 10/20 prenant en compte les trois DP et les 15 QI correspondant à l'UE. Une note < 6/20 à l'un ou l'autre des trois dossiers (note éliminatoire) entraîne l'ajournement à l'UE. Il n'y a pas de note éliminatoire pour les QI.

En cas d'ajournement, l'étudiant passe l'épreuve de rattrapage de l'UE d'août-septembre 2020 selon les mêmes modalités c'est-à-dire DP et QI laissés au libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'UE qui peuvent porter à nouveau sur tout ou partie des disciplines associées dans l'UE. Lors de la session de

rattrapage d'août-septembre 2020, la validation d'une UE suit les mêmes règles qu'en 1^{ère} session à l'exception de l'absentéisme aux ED qui ne rentre pas dans le calcul.

Aucune dette (UE, ECL, LCA ou oral) n'est possible pour le passage en Med-6.

Epreuve de Lecture Critique d'Article

L'objectif de cette épreuve est d'amener les étudiants à lire de manière critique et à analyser le contenu d'un article, en vue de leur autoformation actuelle et future. L'épreuve comportera deux **articles pouvant être en anglais incluant possiblement un résumé**. Chaque article fera l'objet d'une épreuve sur tablette à caractère progressif pouvant compter jusqu'à **15 questions**. Les articles sont distribués sous format papier. La validation de cette épreuve nécessite une note $\geq 10/20$. Aucune note éliminatoire n'est applicable à chacun des articles. Chaque article compte pour la moitié de la note.

2. Examen oral :

Cet examen sera organisé en deux parties : une partie évaluation des connaissances et une partie évaluation des compétences. L'étudiant tirera au sort deux sujets parmi une liste de 120 sujets de connaissances détaillés dans le livret de l'oral et sera interrogé sur le sujet parmi les deux ayant sa préférence. Pour l'épreuve de compétences, un sujet décrit dans le livret de l'oral lui sera imposé. Cet oral se déroulera en mai-juin 2020. Les 2 parties de l'épreuve seront évaluées par 2 jurys distincts composés chacun de 2 membres dont au moins 1 PUPH ou MCU-PH. Il inclura 20 mn de préparation et deux fois 10 mn d'évaluation). La validation de cette épreuve est obligatoire pour le passage de Med-5 à Med-6 et nécessite une note $\geq 10/20$. Chacune de deux parties de l'épreuve compte pour 50% de cette note, il n'y a pas de note éliminatoire pour aucune des 2 parties de l'épreuve

3. Enseignements Dirigés :

La présence aux enseignements dirigés est obligatoire. Toute absence doit être dûment justifiée, Certificat médical ou cas de force majeure, avant la fin de chaque période d'enseignement : 06/01/2020 pour la première période et 16/05/2020 pour la seconde et troisième période. Passé ce délai, aucun justificatif ne sera accepté par le Service Scolarité.

La note de chaque UE sera pondérée en fonction de l'absentéisme aux ED selon le barème suivant :

- une seule absence non justifiée est autorisée pour la première période d'enseignement (du 12 novembre au 21 décembre 2019) et une seule pour les seconde et troisième périodes d'enseignement (24 février au 28 mars 2020 et du 11 mai au 16 mai 2020).

- A compter de la seconde absence injustifiée, une pénalité d'un demi-point sur 20 sera appliquée à la note de l'UE correspondante (réduction maximale limitée à 1,5 points sur 20 par UE en cas d'absences multiples).

N.B. Cette pondération n'est applicable qu'à la 1^{ère} session des primants.

4. Stages hospitaliers et gardes :

Un étudiant effectue 4 stages hospitaliers par année universitaire. Le passage en année supérieure est conditionné par la validation de l'UE « Stages Hospitaliers ». De manière générale **un stage s'effectue à temps plein sur une période de 6 ou 7 semaines, la durée des stages est précisée au calendrier qui figure dans le livret des stages**. Il est possible de prendre des congés pendant les stages en respectant la réglementation. La validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages Hospitaliers » de Med-5 est conditionnée par la validation individuelle des 3^{èmes} et 4^{èmes} stages de Med-4 et des 1^{er} et 2^{ème} stages de Med-5. Une moyenne (calculée à partir des quatre notes de stage) égale ou supérieure à 10 est également nécessaire pour la validation de cette UE. Si un étudiant obtient une moyenne inférieure à 10, la note de son 3^{ème} stage de Med-5 sera alors prise en compte pour son passage en année supérieure à la session de septembre. Il est rappelé que les étudiants doivent valider 36 mois de stage sur **la totalité de la FASM (Med-4, Med-5 et Med-6)**. Cependant, en cas de redoublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'UE « Stages hospitaliers-gardes », et recommence intégralement son année de stage et ses gardes. Par conséquent cette durée de 36 mois est augmentée de 12 mois supplémentaires par année redoublée.

L'arrêté du 17 juin 2013 stipule que **lors des 3 années de FASM (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au minimum 25 gardes (davantage en cas de redoublement)**. A Lille, le nombre minimum de gardes qui doivent être effectuées en Med-5 est de 12 qui font suite aux 9 gardes effectuées en Med-4. Compte tenu du décalage entre leur réalisation et les dates de délibération du jury **15 gardes au minimum**

devront avoir été justifiées auprès de la scolarité : il s'agit des 9 gardes de Med-4 auxquelles s'ajoutent les 6 gardes des deux premières périodes de stage de Med-5. Le passage en Med-6 est conditionné par la validation des ces **15** gardes. La réalisation des 6 gardes restantes sera examinée de façon différée par le jury de Med-6

5. Enseignements de choix libre (ECL) :

Cf Enseignements de choix libre (2019-2020) sur le site web de la Faculté

6. « Préparation CCC » :

Une préparation au CCC sera proposée : obligatoire mais non notée (évaluation formative). Des annales des années antérieures, sous la forme de scénarios cliniques ou biologiques seront abordées par groupes de 10-15 étudiants avec un formateur pendant 2 ou 3 heures à Présage. Cette formation se tiendra fin août début septembre 2020 de 16 à 18 heures. Elle aura donc lieu à la transition entre l'année de MED-5 et celle de MED-6 avant la publication des résultats de seconde session. Tous les étudiants sont invités à y participer en anticipation du MED-6

7. Classement de promotion :

Un **classement de fin de premier quadrimestre** sera effectué prenant en compte **TOUS les étudiants** et les 4 UE cliniques des épreuves de février 2020. Ce classement sera fondé sur les notes **communiquées aux étudiants APRES délibération**.

Un **classement final** sera effectué pour **TOUS les étudiants** en prenant en compte les 8 UE cliniques et la LCA et se fondant aussi sur les notes **communiquées aux étudiants APRES délibération de première session**.

Pour ces deux classements le rang de chaque étudiant lui sera communiqué sur l'ENT en même temps que ses résultats personnels. Il n'y aura pas de classement à l'issue des sessions de rattrapage d'août-septembre 2020.

8. Séminaires : Présence OBLIGATOIRE :

Séminaires

1^{ère} période :

- Douleur Soins palliatifs - Responsables : Pr DELVAL
- Vieillessement - Responsable : Pr PUISIEUX
- Handicap - Responsable : Pr THEVENON
- Médecine interne - (1^{ère} partie) - Responsable : Pr SOBANSKI
- Médecine interne - (2^{ème} partie) - Responsable : Pr SOBANSKI
- Défaillances viscérales aiguës - Responsable : Pr JOURDAIN
- Arrêt cardiaque - Responsable : Pr LETEURTRE
- Maladies infectieuses – Responsable : Pr SENNEVILLE

- **LCA** - Responsable : Pr RICHARD

2^{ème} et 3^{ème} périodes :

- **Addictions - Conduites dopantes (1^{ère} partie)** - Responsable : Pr COTTENCIN
- **Addictions - Conduites dopantes (2^{ème} partie)** - Responsable : Pr HEDOUIN
- **Dermatologie** - Responsable : Pr STAUMONT
- **Hématologie** - Responsable : Pr YAKOUB-AGHA
- **Pédiatrie - (1^{ère} partie)** - Responsable : Pr TRUFFERT
- **Pédiatrie - (2^{ème} partie)** - Responsable : Pr TRUFFERT
- **LCA – (2 séminaires)** - Responsable : Pr RICHARD
- **Psychiatrie** - Responsable : Pr VAIVA
- **Médecine légale –** Responsable : Pr HEDOUIN
- **Médecine légale - Médecine du travail - (2 séminaires)** - Responsables : Pr HEDOUIN – Pr SOBASZEK

MODALITES D'EXAMENS – MED-5

Unité d'Enseignement	Période	Type d'examen	Durée	Points
« ORL-Ophtalmo-Stomato »	Février 2020	3 DP 15 QI (1 DP et 5 QI pour chacune des 3 disciplines de l'UE)	2h	/20 pts°
« Santé Publique-Maladies Infectieuses »	Février 2020	3 DP 15 QI (2 DP et 10 QI en Maladies Infectieuses 1 DP et 5 QI en SP)	2h	/20 pts°
« DSPA-DVA »	Février 2020	3 DP 15 QI (2 DP de D ou SP ou A, 10 QI de D de SP ou de A 1 DP et 5 QI de DVA)	2h	/20 pts°
« Med Interne-Vieillessement-Handicap »	Février 2020	3 DP 15 QI (1 DP et 5 QI pour chacune des 3 disciplines de l'UE)	2h	/20 pts°
« Dermato-Hémato »	Juin 2020	3 DP 15 QI (2 DP et 5 QI de D et 1 DP 10 QI de H ou l'inverse)	2h	/ 20 pts°
« Psychiatrie-Addictologie-Pédopsychiatrie»	Juin 2020	3 DP 15 QI	2h	/20 pts°
« Pédiatrie »	Juin 2020	3 DP 15 QI	2h	/20 pts°
« Med du T-Med Légale-Med Générale- Exercice Médical »	Juin 2020	2 DP et 20 QI (1 DP 5 QI de MdT, 1 DP et 15 QI de ML, MG, EM)	1h30	/20 pts°

°LA VALIDATION DE CHAQUE UNITE D'ENSEIGNEMENT SERA OBTENUE PAR LA MOYENNE DE **10/20**.

°NOTE ELIMINATOIRE **INFERIEURE A 06/20** POUR CHAQUE DP AUX DEUX SESSIONS

« Oral »	Juin 2020	Connaissances Compétences	20 minutes de préparation 2 x 10 minutes devant 2 jurys	/20 pts
« LCA »	Juin 2020	Deux Articles possiblement en anglais : 12 à 15 questions	3h	/20 pts
Stages hospitaliers et gardes	STAGES OBLIGATOIRES et 15 GARDES VALIDEES	Feuille d'évaluation de fin de stage + Attestation de gardes		/20 pts
ECL	A la fin de l'enseignement ou mai-juin 2020	Validation par un contrôle continu/examen ou autre		/20 pts

Les « Stages hospitaliers et Gardes » doivent obligatoirement être validés pour le passage en année supérieure